



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

DEGRESSIVITÉ POUR LE MATERIEL DE TOURNAGE

Nous appliquons le tarif dégressif suivant en fonction du nombre de jours de location du matériel de tournage..

JOURS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
COEFFICIENT	1	1,8	2,5	3,1	3,6	4,1	4,6	5	5,6	6

RESPONSABILITÉ

La personne venant retirer le matériel est considérée comme un représentant de la production et s'engage d'office sur la conformité du matériel ainsi que sur l'extrait de nos conditions générales de location en signant le bon de livraison. Nos conditions de location sont imprimées au verso du bon de livraison location. Le client a la responsabilité de contrôler l'ensemble des appareils avant la prise en charge du matériel de location. Pour vous assurer du bon fonctionnement de notre matériel, nous vous recommandons de faire vos essais dans nos locaux où notre personnel spécialisé est à votre disposition. Dans le cas contraire, aucune réclamation ne pourra être prise en compte après le départ du matériel. Aucun dommage, indemnité, frais de transport ne sera engagé contre Rosmeur Lab pour la non utilisation du matériel qu'elle qu'en soit la cause. Rosmeur Lab ne peut être tenu responsable d'un accident survenu suite à une mauvaise utilisation du matériel loué. En cas de problème ou de défaillance technique du matériel pendant le tournage, Rosmeur Lab s'engage à le remettre en état ou à le remplacer dans la limite du possible avec un équipement équivalent. De ce fait, nous vous demandons d'avertir Rosmeur Lab dans les plus brefs délais pour permettre de remplacer le matériel dans les temps. En cas d'anomalie optique, nous vous demandons de fournir un extrait du film. La responsabilité de Rosmeur Lab est limitée au maximum au remboursement de la valeur de la location et en aucun cas les conséquences ne lui seront imputées. En cas de dépannage sur le lieu de tournage, les frais de déplacement seront à la charge du client. Aucun matériel ne sera remis, aucun accès au studio sera autorisé, sans devis signé de la part de la production.

ETENDUE GÉOGRAPHIQUE

La garantie s'exerce dans le monde entier.

FRANCHISE LOCATION MATERIEL DE TOURNAGE

Une participation aux frais d'assurance de 8% sera rajoutée sur le montant HT de la facture location du client. Pour les clients ayant leur propre assurance, une attestation en vigueur (couvrant les transports) devra être fournie à l'enlèvement du matériel. Il est convenu que la

compagnie Rosmeur Lab bénéficiera sur tout sinistre d'une franchise de 10% du montant du préjudice, avec un minimum de 750 €.

FRANCHISE LOCATION STUDIO DE MONTAGE

Une participation aux frais d'assurance de 8% sera rajoutée sur le montant HT de la facture location du client. Pour les clients ayant leur propre assurance, une attestation en vigueur devra être fournie avant le premier jour de location du studio. Il est convenu que la compagnie Rosmeur Lab bénéficiera sur tout sinistre d'une franchise de 10% du montant du préjudice, avec un minimum de 750 €.

CAUTION

La caution pour toute location est de 10% du prix de location avec un minimum de 750 €. La caution sera rendue à la fin de la location et après le contrôle technique. Toutefois, elle sera gardée en garantie s'il y a des réparations à effectuer après dégâts lors de la location selon les conditions de franchise ci-dessus ou si un matériel est manquant.

PAIEMENT

Le paiement de la location s'effectue comptant à l'enlèvement du matériel ou au premier jour d'utilisation du studio, par chèque, virement ou espèces.

Les pénalités de retard sont dues sans qu'un rappel ne soit nécessaire, à compter du jour suivant la date de règlement indiqué sur la facture.

Le taux d'intérêt des pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. En pratique :

- Pour le premier semestre de l'année civile, le taux applicable est celui en vigueur au 1er janvier de cette même année,
- Pour le second semestre de l'année civile, le taux applicable est celui en vigueur au 1er juillet de cette même année.

CONTESTATION

Toute location implique l'acceptation sans restriction de nos conditions et en aucun cas les clients ne peuvent imposer les leurs. En cas de litige, seul le tribunal de commerce de notre département est compétent.

DURÉE DE LOCATION MATERIEL DE TOURNAGE

La durée de location est calculée par tranche de 24 heures. Le matériel peut être retiré au plus tôt la veille du premier jour de location de 15h à 18h et doit être ramené impérativement avant 11h le lendemain du dernier jour de location. La prolongation de la location doit être accordée par Rosmeur Lab et notifiée au moins 48h à l'avance par mail pour assurer la location suivante. Le matériel rendu en retard sera facturé en supplément sans donner lieu à une remise de dégressivité.

DURÉE DE LOCATION STUDIO DE MONTAGE

La durée de location du studio est calculée par journée de location ou par semaine de 5 jours du Lundi au Vendredi. L'accès le week-end au studio est possible dans certains cas défini par Rosmeur Lab.

L'accès au studio peut être possible au plus tôt la veille du premier jour de location de 15h à 18h. Le studio doit être libéré au plus tard le soir du dernier jour de location à 18h. La prolongation de la location doit être accordée par Rosmeur Lab et notifiée au moins 48h à l'avance par mail pour assurer la location suivante.

ANNULATION DE LOCATION

Pour tout devis CONFIRME étant annulé à moins de 48h du premier jour de location, il sera facturé 20% de ce dernier au titre d'indemnité d'immobilisation.

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LES LOCATIONS

Individu

- Caution (chèque, espèce ou virement)
 - Règlement (Chèque, espèces, virement)
 - Justificatif de domicile (Facture EDF/GAZ ou Téléphone)
 - 2 Pièces d'identité d'une personne présente à l'enlèvement des clefs du studio ou du matériel de tournage. (CNI, Permis de conduire, titre de séjour, passeport) A défaut nous pourrons prendre une pièce d'identité de 2 personnes différentes, à condition que toutes 2 soient présentes lors de l'enlèvement.
-

Entreprise

- Caution (chèque, espèce ou virement)
 - Règlement (Chèque, espèces, virement)
 - Extrait Kbis de moins de 3 mois
 - 2 Pièces d'identité d'une personne présente à l'enlèvement des clefs du studio ou du matériel de tournage. (CNI, Permis de conduire, titre de séjour, passeport) A défaut nous pourrons prendre une pièce d'identité de 2 personnes différentes, à condition que toutes 2 soient présentes lors de l'enlèvement.
-

Association

- Caution (chèque, espèce ou virement)
 - Règlement (Chèque, espèces, virement)
 - Le récépissé de déclaration (pas la publication au JO)
 - 2 Pièces d'identité d'une personne présente à l'enlèvement des clefs du studio ou du matériel de tournage. (CNI, Permis de conduire, titre de séjour, passeport) A défaut nous pourrons prendre une pièce d'identité de 2 personnes différentes, à condition que toutes 2 soient présentes lors de l'enlèvement.
-

A défaut, si toutes les pièces ne sont pas présentées lors du retrait des clefs du studio ou du matériel de tournage, la location ne pourra avoir lieu.

La signature du bon de livraison vaut pour l'acceptation totale des conditions de location.

LES CONDITIONS D'ASSURANCE

Ces conditions ne sont valables que dans le cadre où une assurance a été souscrite par le locataire auprès de Rosmeur Lab et que la participation aux frais d'assurance ait été réglée avant le début de la location. La présente assurance couvre les objets indiqués aux conditions particulières contre les risques de perte, de dommages matériels subis par eux, à condition que ces risques proviennent directement et exclusivement de vol ou de tentative de vol, d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux ou d'une cause accidentelle et en cas de perte ou de vol, l'original de déclaration établie par le commissariat doit nous être remis SOUS 48h. Tout incident doit être notifié par écrit (maximum 24h suivant l'accident pour se conformer aux conditions imposées par les assureurs.) Rosmeur Lab se réserve le droit de facturer la main d'œuvre pour la remise en état et le nettoyage des équipements ayant subi des conditions sales, humides ou corrosives. Ex : Sites de construction, à la plage, en pleine mer, boue...

EXCLUSIONS SPECIFIQUES

- Le vol dans un véhicule stationné de jour comme de nuit sur la voie publique, dans les parkings ou garages surveillés ou non
- Le bris interne,
- La perte inexplicite

Dans ces cas, le client aura l'obligation de rembourser intégralement la valeur du matériel.